



Décompte TVA 3ème trimestre 2024

Ce décompte a été transmis électroniquement. Il n'est pas nécessaire de l'envoyer par voie postale à l'AFC. Ce document est pour vos dossiers.

Données

Personne assujettie:

Nom de l'entreprise	PROMERKA SA
NPA/Lieu:	1032 Romanel-s-Lausanne
Numéro TVA:	CHE-204.944.906
AFC-ID:	052.0046.0140

Décompte:

Méthode de décompte	Effective
Période de décompte	Q3/2024, 01.07.2024 - 30.09.2024
Date de valeur (intérêt moratoire dès le)	30.11.2024
Date de remise	01.11.2024 à 17:35:36
Coordonnées pour les demandes de renseignements	Sandra Schmid
Numéro de téléphone	+41787249341
e-mail	sandra.schmid@mail.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances

Administration fédérale des contributions
Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée

Païement

L'assujetti doit acquitter la créance fiscale née pendant une période de décompte dans les 60 jours qui suivent la fin de cette période (art. 86, al. 1, LTVA). En cas de retard dans le paiement de l'impôt, un intérêt moratoire est dû sans sommation (art. 87, al. 1, LTVA).

Pour les paiements en dehors de la Suisse/du Liechtenstein, veuillez utiliser l'IBAN international de l'AFC.

IBAN international:	CH60 0900 0000 3000 0037 5
BIC:	POFICHBEXXX
Bénéficiaire:	Administration fédérale des contributions AFC Division principale TVA 3003 Berne
Montant CHF:	17 452.20
Référence:	80 40032 02441 27445 20046 01405

Récépissé

Compte / Payable à
CH11 3000 0001 3000 0037 5
Administration fédérale des contributions
Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée
3003 Berne

Référence
80 40032 02441 27445 20046 01405

Payable par
PROMERKA SA
Chemin de Cousson 23
1032 Romanel-s-Lausanne

Monnaie	Montant
CHF	17 452.20

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	17 452.20

Compte / Payable à
CH11 3000 0001 3000 0037 5
Administration fédérale des contributions
Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée
3003 Berne

Référence
80 40032 02441 27445 20046 01405

Informations supplémentaires
K8QT0032024 //S1/20/5200460140 /30/204944906

Payable par
PROMERKA SA
Chemin de Cousson 23
1032 Romanel-s-Lausanne



Décompte TVA 3ème trimestre 2024

I. Chiffre d'affaires

Toutes les indications concernant le chiffre d'affaires s'entendent nettes

Contre-prestations

	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
200 Total des contre-prestations convenues ou reçues, y compris celles provenant de transferts avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger (chiffre d'affaires mondial)		568'623.04

Déductions

289 Total des déductions des ch. 220 à 280	0.00
--	------

Total du chiffre d'affaires imposable

299 Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)	568'623.04
---	------------

II. Calcul de l'impôt

Prestations à partir du 01.01.2024

	Prestations CHF	Impôt CHF
303 Prestations soumises au taux normal 8.1%	553'328.94	44'819.64
313 Prestations soumises au taux réduit 2.6%	15'294.10	397.65

Total de l'impôt dû

399 Total de l'impôt dû (ch. 302 à 383)	45'217.29
---	-----------

Mise en compte de l'impôt

	Impôt CHF	Impôt CHF
400 Impôt préalable grevant les coûts en matériel et en prestations de services	21'753.79	
405 Impôt préalable grevant les investissements et les autres charges d'exploitation	6'011.28	
479 Total de l'impôt préalable comptabilisé aux ch. 400 à 420		27'765.07

Montant à payer / solde

500 Montant à payer	17'452.20
---------------------	-----------